

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 561.704

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Porte-plume réservoir, porte-mine, ou autre objet analogue.

M. LESLIE ROY WADE résidant en Angleterre.

Demandé le 2 février 1923, à 14<sup>h</sup> 47<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 14 août 1923. — Publié le 26 octobre 1923.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 14 février 1922. — Déclaration du déposant.)

L'invention se rapporte à un porte-plume réservoir et autres objets analogues tels que touches, crayons de poche (porte-mines) dans lesquels une douille ou une calotte pouvant se déplacer longitudinalement et être tournée plus ou moins par rapport au réservoir à encre ou au magasin à mines, est reliée avec ce réservoir ou ce magasin à mines, par une fermeture à bayonnette permettant de la reculer pour libérer la plume ou la pointe du crayon ou de la touche ou bien être poussée en avant pour les recouvrir.

L'invention a pour but la création d'un porte-plume, porte-mine ou autre objet analogue dont la douille puisse être enlevée, en cas de besoin, pour permettre le remplissage du réservoir. Tant qu'on se sert du porte-plume, la douille reste dessus. Grâce à cette disposition, il devient possible de la remplacer. L'invention a encore pour but de permettre que les manipulations de la douille par lesquelles la plume ou la pointe est libérée ou couverte puisse s'effectuer facilement d'une main, ensuite d'éviter le chauffage ou la compression d'air ou la condensation d'humidité dans la douille fermée et enfin l'aspiration d'encre ce qui arrive fréquemment avec les porte-plumes réservoir connus quand on enlève la douille ou la calotte.

Selon l'invention, la douille glissée dessus librement et laquelle a la moitié de la longueur du réservoir et est ouverte aux deux extrémités, possède à peu près à moitié longueur, une cheville ou une saillie du côté intérieur et en prise avec des rainures internes ou externes, régnant sur la totalité ou une partie de la circonférence du réservoir.

Les rainures communiquent avec des fentes longitudinales ou verticales et contiennent des anneaux de freinage rotatifs. La saillie peut être prévue tout aussi bien sur le réservoir et, dans ce cas, les rainures doivent être pratiquées dans la douille.

Le dessin montre une forme d'exécution à titre d'exemple.

La fig. 1 est une vue en élévation d'un porte-plume réservoir avec la plume libérée.

La fig. 2 montre le même porte-plume avec la plume couverte par la douille tirée au-dessus.

La fig. 3 montre la douille enlevée en élévation.

La fig. 4 est une vue en élévation du porte-plume sans douille.

La fig. 5 est une vue analogue à celle de la fig. 4, prise sous un angle d'environ 120°.

Fig. 6 est un développement des rainures

Prix du fascicule : 1 franc.

dans le porte-plume réservoir selon les fig. 4 et 5.

Fig. 7 est une vue en perspective d'une des bagues de freinage.

5 La fig. 8 montre un bouchon mobile.

A est le porte-plume réservoir proprement dit, B la plume, C la douille déplaçable. Le porte-plume A possède une rainure annulaire D, fig. 6 sous laquelle un conduit ou une rainure E assez profonde règne sur une partie du contour du réservoir de manière que la partie F du porte-plume réservoir, non enlevée, forme une butée entre les deux extrémités du conduit. A une petite distance sont prévues une rainure annulaire identique G et une rainure ou un conduit H ne régnant que sur une partie du contour du porte-plume réservoir et possédant une butée J dirigée vers l'intérieur. Dans la rainure D est ajustée une bague de freinage K, fig. 4, 5 et 7 en un métal élastique possédant entre les saillies M et L une fente N et passant par dessus le canal E. Une bague de freinage métallique identique P, fig. 4 et 5 est ajustée dans la rainure G et ses saillies Q, R passent par dessus le conduit H et sont séparées par la fente inférieure S. La bague K peut être tournée un peu de manière que sa fente N puisse être réglée selon une fente courte T du porte-plume réservoir A. Les conduites E et H communiquent par l'intermédiaire d'une fente ou d'une rainure U. Une cheville V faisant saillie du côté intérieur de la douille C peut être déplacée dans les rainures E, H, T et U. Un obturateur court W peut être vissé dans l'extrémité inférieure taraudée du porte-plume réservoir A et dans l'extrémité supérieure également taraudée de la douille C. Quand la douille C est en vulcanite ou une autre matière analogue, elle peut être renforcée à son extrémité supérieure par une bague métallique taraudée ou bien on peut employer un petit objet mobile, d'une autre forme appropriée comme obturateur.

45 Dans la position de travail montrée à la fig. 1 la cheville V de la douille fait saillie, au travers de la fente S de la bague de freinage P, dans le conduit H, tandis que la saillie R de cette bague de freinage inférieure appuie contre la butée J. La résistance de frottement de la bague P contre la rotation dans la rainure G maintient la plume B

dans la position voulue, pendant qu'on écrit.

Pour couvrir la plume (fig. 2) on tourne 55 la douille C vers la gauche dans le but de l'amener dans le prolongement de la fente U. La douille C est alors poussée en avant jusqu'à ce que la cheville V se déplace vers le haut dans la rainure U et entre en prise avec 60 la fente N de la bague de freinage supérieure K, au travers de laquelle la cheville arrive dans le conduit E, de manière qu'alors la douille puisse être tournée vers la droite et fixée dans la position voulue pour permettre 65 de porter la plume protégée par la douille dans la poche. Une pince élastique de forme connue peut être glissée sur la douille pour fixer le porte-plume réservoir dans la poche supérieure du gilet. Si on veut disposer le 70 porte-plume réservoir dans un sac à main ou une serviette, l'obturateur W peut être dévissé de l'extrémité inférieure du porte-plume réservoir A et être vissé dans l'extrémité supérieure de la douille C pour empêcher l'entrée 75 de poussière et de corps étrangers ou l'écoulement d'encre, dans le cas où le sac à main ou la serviette serait fortement secoués.

Le réservoir peut posséder des dispositifs connus quelconques pour permettre l'intro- 80 duction d'encre.

Lorsqu'on veut enlever la douille C du porte-plume réservoir A dans le but de le remplir d'encre ou dans un autre but quelconque, on continue à tourner la douille vers 85 la droite dans la position dans laquelle elle couvre la plume, jusqu'à ce que la saillie M de la bague K bute contre l'autre côté de la butée F, ce qui a pour effet que la fente N vient coïncider avec la courte fente T de la 90 tête du réservoir A de manière que la cheville V puisse être poussée vers l'extérieur au travers de cette fente T par une pression légère sur la douille pour annihiler la résis- 95 tance de la bague K. La douille est alors libérée et peut être ôtée dans le sens longitudinal du porte-plume réservoir. La bague K empêche le porte-plume de tomber hors de la douille quand on porte le porte-plume dans la poche.

100 Les rainures ou conduits E et H peuvent régner sur la presque totalité du contour du porte-plume A, mais il suffit qu'elles régnerent sur la moitié du contour. Les rainures E et H

sont plus profondes que les rainures D et G. Mais quand les saillies M et R des bagues de freinage K et P possèdent des surfaces fortement inclinées vers les fentes N et S pour  
5 augmenter la résistance des bagues K et P contre le passage de la goupille V, le diamètre du porte-plume réservoir A dans la rainure E peut être égal à celui de la rainure D, c'est-à-dire que la rainure E peut simplement former  
10 un prolongement de la rainure D et la rainure G peut être élargie d'une manière analogue dans la partie H mais non pas approfondie.

L'extrémité supérieure X du porte-plume  
15 réservoir A a un diamètre un peu plus petit que le surplus et elle est recouverte par la douille C quand on écrit (fig. 1). Dans aucune des positions décrites cette douille n'entre en contact avec la partie antérieure.

20 **RÉSUMÉ.**

L'invention se rapporte à un porte-plume réservoir, porte-mine, touche ou autre objet analogue, présentant les caractéristiques suivantes :

25 1° Au-dessus du corps du porte-plume ou autre analogue portant la plume, la touche, le crayon, est disposée une douille longue à extrémités ouvertes pouvant coulisser et être enlevée et munie d'une fermeture à bayonnette laquelle a pour but d'entourer la plume,  
30 le crayon ou autre pièce similaire, quand on

ne s'en sert pas et de les libérer quand on veut s'en servir, la douille possédant à l'intérieur une cheville pouvant être guidée dans des rainures annulaires appropriées du corps, 35 disposées à une certaine distance et régnant sur tout le pourtour ou une partie de celui-ci;

2° Une rainure annulaire partielle assez profonde fait suite directement à des rainures 40 annulaires sans solution de continuité, de manière que les extrémités de ces rainures soient limitées par des butées et que ces rainures annulaires sans solution de continuité possèdent des bagues de serrage métalliques, 45 élastiques et fendues dont chacune recouvre les rainures partiellement annulaires au moyen de deux saillies, ces rainures partiellement annulaires communiquant par une rainure longitudinale; 50

3° Une petite rainure longitudinale est prévue sur le corps du porte-plume ou autre objet analogue à la limite extrême de la rainure annulaire sans solution de continuité; 55 ayant pour but de pouvoir guider la cheville de la douille au moyen de la petite rainure longitudinale pour pouvoir enlever la douille du porte-plume.

LESLIE ROY WADE.

Par procuration :

H. SOUVERAIN.

